CONSEIL MUNICIPAL 6 juillet 2023 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents:

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOGNARD, Annie COMPAGNONI, Frédérique MULLER, Martine PERROT, Marlène RAMEL,

Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT, Maurice TOURNERET, Alain TRONCIN

Secrétaire de séance : Annie COMPAGNONI

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2023
- Logements communaux
- Indemnité de gardiennage des églises communales
- FSL FAAD
- Motion contre la mise en place de la consigne des bouteilles en plastique pour les metteurs sur le marché
- Devis réfection mur mairie
- Natura 2000
- Informations diverses
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à l'urbanisme. Accord du Conseil à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Logements communaux

Madame le Maire indique que deux logements communaux de la fromagerie vont être vacants. Paul VERDOT et Nadège FOLTETE ont donné leur préavis pour le 31 août 2023.

Pierre et Coralie MATHEY quittent l'appartement le 14 juillet 2023. Les travaux, engagés en mars pour pallier les problèmes d'humidité, ne permettent pas encore de constater une amélioration de la situation, d'où leur souhait de quitter rapidement le logement.

Ainsi qu'il en avait été convenu en mars avec Madame le Maire, le préavis de trois mois ne sera pas exigé.

Suite à la décision du Conseil de réaliser un diagnostic immobilier dans les appartements communaux, les premiers vont être exécutés dans les futurs logements libres de la fromagerie, le mardi 18 juillet. Le vendredi 21 juillet seront concernés les appartements de la Cure. Resteront le F1 de la fromagerie et le logement dans le bâtiment communal dont la date n'est pas encore fixée.

Madame le Maire propose d'attendre le résultat des diagnostics avant d'envisager une réflexion globale sur les problèmes constatés dans les logements de la fromagerie, étant entendu qu'il sera fait appel à une entreprise spécialisée pour faire un état des lieux précis d'une part et préconiser des solutions d'autre part.

En attendant, le problème d'humidité ayant été traité dans l'appartement au rez de chaussée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de remettre en location les deux appartements étant entendu qu'il sera mentionné, dans l'état des lieux, l'intervention de Murprotec et l'obligation d'attendre 2 ans avant d'intervenir sur le mur concerné.

Indemnité de gardiennage des églises communales

Madame le Maire informe que le plafond indemnitaire, applicable pour le gardiennage des églises communales, a fait l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics, soit 3,5 %. En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises pour 2023 est fixé à 125.06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien du versement de l'indemnité gardiennage au père Anthony CHOPARD.

FSL FAAD

Madame le Maire rappelle que le Département du Doubs porte une ambition forte pour favoriser l'accès aux logements décents pour les personnes défavorisées au travers du FSL et du FAAD.

Le FSL (Fonds de solidarité pour le logement) permet le financement d'aides financières individuelles et de dispositifs d'accompagnement social. Il est alimenté par les contributions des communes, de la caisse d'allocations familiales, des bailleurs sociaux, du département et de l'État.

Le FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés) a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficultés par un accompagnement social voire une aide financière.

Il est alimenté par les contributions des communes, de la caisse d'allocations familiales, de la mutualité sociale agricole et du département.

A cet égard, le Département du Doubs sollicite le renouvellement de la contribution au titre de l'année 2023.

L'exposé entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la contribution pour 2023, à savoir :

FSL (Fond de solidarité pour le logement) : 0,61 cts / habitant FAAD (Fond d'aide aux accédants à la propriété en difficultés) : 0,30 cts/habitant

Motion contre la mise en place de la consigne des bouteilles en plastique pour les metteurs sur le marché

Le Ministère de la transition écologique a récemment lancé une consultation des parties prenantes sur l'éventualité d'une mise en place de la consigne des bouteilles de boissons en plastique. La loi relative à la lutte contre le gaspillage, promulguée en 2020, avait prévu une décision sur le déploiement ou non de la consigne en juin 2023.

Une période de concertation s'est ouverte en janvier avec les acteurs publics de la collecte et du traitement du déchet qui a abouti à une opposition du système qui porte sur une confusion entre réutilisation (à l'image de certaines bouteilles en verre) et recyclage (la matière qui ne permet pas la réutilisation). Le recyclage, porté par l'extension des consignes de tri, se trouverait alors très négativement impacté.

En effet, les acteurs publics de la collecte et du traitement du déchet ont argumenté, entre autres qu'actuellement, les collectivités investissent lourdement pour moderniser leurs centres de tri afin de satisfaire aux extensions des consignes de tri des emballages telles que prévues par la loi ; le détournement des bouteilles en plastiques ne peut que provoquer un surenchérissement des coûts d'exploitation du fait du non-amortissement des investissements prévus pour trier les emballages, y compris ceux visés par la consigne ;

Ils s'inquiètent, entre autres :

- de la disparition des soutiens CITEO versés aux collectivités sur les bouteilles consignées, du fait de l'absence de contribution des metteurs en marché qui en résulterait. Refuse le déséquilibre ainsi provoqué sur le modèle économique des collectivités et l'impact sur le consommateur/contribuable/citoyen qui devra nécessairement supporter le coût du surenchérissement du service public.
- de l'augmentation du prix de l'emballage pour compenser les coûts de mise en place de collecteurs, de transport pour tous les points de dépôt. Cette augmentation aurait un impact différencié en fonction des implantations et de leur rentabilité laissant de côté une partie des consommateurs en particulier dans les zones les moins denses.
- de l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre en lien avec le transport des bouteilles consignées (transport effectué par le consommateur et par le transporteur).

Ils alertent sur les conséquences pour le consommateur qui paiera au moins deux fois : pour le bac jaune, sa collecte et son traitement mais également pour la consigne ; sa mise en place et son fonctionnement sans résultats probants.

Ils réaffirment ainsi que la consigne des bouteilles plastiques ne constitue qu'un dispositif de collecte privée qui se substitue aux mécanismes de collectes et de valorisation développés par les collectivités depuis plus de 20 ans, venant ainsi détourner au profit des metteurs en marché des matières à forte valeur.

Enfin, ils regrettent qu'aucune vraie stratégie de prévention, de soutien au vrac et au réemploi ne soit mise en place afin de limiter la production de plastique à usage unique.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désapprouvent la mise en place de la consigne des bouteilles en plastique par les metteurs sur le marché.
- proposent d'encourager et de donner les moyens d'une politique de prévention et de qualité du tri à la hauteur des objectifs fixés dans la dynamique de l'extension des consignes de tri.

Devis réfection mur de la mairie

Madame le Maire indique que le mur menant à la mairie, érigé en 2017, doit faire l'objet d'une rénovation. Pour ce faire, elle propose trois devis.

Société HDM pour un montant de 1 725 € H.T.

SARL EUROFACADES pour un montant de 2 500 € H.T.

SARL COMATEC pour un montant de 2 800 € H.T.

Après débat, le Conseil décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise COMATEC pour un montant de 2 800 € H.T.

NATURA 2000

Une première réunion d'information s'est tenue le lundi 16 janvier pour présenter le réseau Natura 2 000.

Les communes devant émettre un avis pour le 30 juin 2023, une réunion publique a eu lieu le 30 mai à Bremondans, à laquelle participaient des Elus, des agriculteurs, des propriétaires forestiers et des administrés.

Les échanges lors de cette réunion ont surtout mis exergue la demande du monde agricole d'être mieux informé et concerté dans le cadre de ce projet d'extension du périmètre Natura 2000 mais également leurs inquiétudes face aux incertitudes réglementaires et un besoin d'outils claires pour mieux appréhender la réglementation applicable en zone Natura 2000.

Ces échanges ont conforté la nécessité d'une plus grande concertation entre le monde agricole et les communes. De ce fait, le calendrier initialement prévu est décalé afin de réfléchir au projet. En conséquence, l'avis des communes devra être transmis pour novembre 2023.

Une nouvelle réunion sera organisée sur le secteur. Madame le Maire incite vivement les conseillers à y participer de sorte à avoir tous les éléments pour organiser une réunion avec les agriculteurs de la commune.

Urbanisme

Deux demandes de déclaration préalable sont en cours actuellement pour :

- Sylvain CLERGET (pose panneaux solaire chauffage)
- Rémi DOBIN (abri de jardin)

Une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle sis 8 grande rue.

Dossier de Monsieur Nicolas MILLESSE

Madame le Maire indique qu'un courrier a été adressé à la Préfecture par le service ADS pour autoriser Monsieur MILLESSE a poursuivre les travaux au domaine des Templiers. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

Madame le Maire rappelle que cette parcelle, située hors carte communale, n'a pas été intégrée lors de la révision de celle-ci en 2007.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil d'autoriser la poursuite des travaux non encore réalisés afin de ne pas pénaliser Nicolas MILLESSE compte-tenu de la situation. Bien entendu, ces éventuels travaux feront l'objet de demandes (DP ou PC) en respectant les procédures et seront réalisés après autorisation par le service ADS et le Maire comme toute demande formulée au service urbanisme. Accord du Conseil à l'unanimité.

- Informations diverses

- Questions diverses

Forêt

Prochaine vente le 17 juillet 2023 de bois sur pied en bloc (résineux).

Parcelles 39,42,47 (653 m3 sur écorce)

Parcelles 2, 15,16,17,18,19,20 (770 m3 sur écorce)

Evolution des modes de facturation et des modes de vente des bois résineux à compter de 2024.

Fête intercommunale

Celle-ci de déroulera le 2 septembre à Naisey. Recherche de bénévoles pour le montage et démontage des chapiteaux les vendredi et dimanche ainsi que pour la buvette le samedi.

Artistes à la Campagne

A la rentrée 2023, outre la chorale le lundi soir, un atelier cabaret (danse, chant, sketchs) occupera la salle des fêtes le mercredi soir de 20 h à 22 h.

Travaux Cimetière

Les remplacements des tablettes et des vitres cassées ainsi que la protection du vitrail sont réalisés. Travaux d'enrobé terminés.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 15.